

[Text]

I think the Minister has made a very compelling argument in the first few pages that would obviously beg the question as to why the government has seen fit to react in an emergency, in a panic situation, and one that would suggest to Canadians that somehow a crisis exists. I think he put the whole situation in proper perspective when in years gone by he quoted a large and interesting array of numbers of immigrants, of refugees. One would obviously have to just think out loud with respect to the 174 who did come to our shores. While no one wishes to allow fraudulent abuse or to allow in those who may pose a threat to Canada, it is interesting how 174 somehow destabilized the very convincing argument the Minister made in the first five pages.

The other factor is of course that his colleague, the Minister of Employment and Immigration, suggested that Bill C-55 and Bill C-84 have to be seen somehow in a global perspective, one co-operating with the other. I would like to suggest to the Minister that with respect to Bill C-84, yesterday the government basically steamrolled over all major amendments made by the opposition parties. I would hope that we will not see the same government battle cry with respect to Bill C-55. I would hope that some major amendments, proper amendments, amendments that have been suggested in second reading thus far, with respect to the pre-screening procedure, with respect to the safe-third-country concept in terms of defining and clarifying what that means, in terms of trying to perhaps develop a better appeal system than going to the Federal Court only. . .

I think those are basically the three elements that have produced a lot of concern at second reading. I would hope that the Minister and government members would be moved by those arguments and no doubt by the arguments that will be testified before this very committee in the coming weeks and months. I would therefore urge the Minister and his officials to hopefully change the course that has been set with Bill C-84 in not recognizing many aspirations out there in the community that need to be heard.

• 1550

I would like to pose a number of questions. The first one relates to the Minister's suggestions on pages 9 and 10. On page 9 he says:

Everyone who has an arguable refugee claim will receive a full oral hearing before an expert and independent tribunal.

[Translation]

Je crois que le ministre a présenté un certain nombre d'arguments très convaincants dans les premières pages de sa déclaration, et qui m'incitent d'ailleurs à lui demander pourquoi le gouvernement a eu cette réaction de panique, qui laisse croire aux Canadiens que nous sommes en pleine crise. Je crois qu'il a réussi à nous faire voir cette situation dans son véritable contexte lorsqu'il a cité toute une série de statistiques intéressantes sur le nombre d'immigrants ou de réfugiés qui se sont établis au Canada. On ne peut évidemment pas s'empêcher de tirer certaines conclusions quant aux 174 personnes qui sont récemment venues au Canada. Bien que personne ne veuille permettre l'abus du système ni admettre des personnes qui pourraient constituer une menace au Canada, il est intéressant de constater que la situation des 174 personnes ne concorde pas très bien avec les arguments très convaincants présentés par le ministre dans les cinq premières pages de sa déclaration.

L'autre facteur, c'est que son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, prétend que les projets de loi C-55 et C-84 doivent être considérés comme un ensemble et comme se complétant l'un l'autre. Je tiens à faire remarquer au ministre qu'en ce qui concerne le projet de loi C-84, nous avons constaté hier que le gouvernement a cru bon de faire fi des principaux amendements proposés par les partis de l'opposition. J'espère que l'attitude du gouvernement ne sera pas la même vis-à-vis du projet de loi C-55. J'espère que des amendements importants, c'est-à-dire les amendements qui s'imposent et dont certains ont déjà été proposés lors de la deuxième lecture du projet de loi vis-à-vis de la procédure de présélection et de la clarification de la définition du «pays tiers sûr» et aussi vis-à-vis de la possibilité de prévoir un meilleur système d'appel que le simple recours à la Cour fédérale. . .

Je crois que ce sont les trois éléments du projet de loi qui nous inquiètent le plus et que nous avons soulevés lors de la deuxième lecture. J'espère que le ministre et les membres de la majorité se laisseront convaincre par ces arguments et par les arguments qui seront sans doute présentés devant ce Comité dans les semaines et les mois qui viennent. J'exhorte donc le ministre et ses collaborateurs à adopter une ligne de conduite différente de celle que l'on voit dans le projet de loi C-84 puisque dans le cas de ce dernier, on ne semble pas vouloir reconnaître le bien-fondé des arguments de certains ni même les entendre.

J'ai un certain nombre de questions à poser. La première se rapporte aux déclarations faites par le ministre aux pages 11 et 12. Voici ce qu'il déclare à la page 11:

Toute personne dont la revendication est défendable aura droit à une audition devant un tribunal compétent et indépendant.